

COMPLEMENT PHOTOVOLTAIQUE

INITIAL/RECYCLAGE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544 10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité des interventions sur des installations photovoltaïques.

PROGRAMME

Théorie :

- Rappel de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens
- Décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Rappels concernant les prérogatives du BR
- Rappels concernant la technologie et le fonctionnement du photovoltaïque
- Les risques spécifiques à la partie DC du photovoltaïque
- Les mesures de prévention.

Pratiques :

- Interventions sur champ photovoltaïque en production
- Connexions de chaînes
- Manœuvre de mise en service et à l'arrêt de l'onduleur
- Mesure des paramètres électriques
- Diagnostic.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur équipements photovoltaïques

PUBLIC CONCERNE : Personnel amené à réaliser des opérations de maintenance de panneaux photovoltaïque

PRE-REQUIS : être déjà formé à l'habilitation BR, Posséder les compétences professionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la partie courant continu du photovoltaïque.

LIEU : INTRA ENTREPRISE / ECOPREV

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 0,5 JOUR (4 HEURES)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Test de connaissance sous forme de QCM • Test pratique sur équipement photovoltaïque, Attestation de formation remise à l'issue de la formation.

MOYENS DE SUIVI : Le formateur et les stagiaires signent une